

## Communiqué de presse

La Vaunage, le 30 août 2017

### Transparence sur les permis de recherche d'hydrocarbures

Le 23 août 2017 le Conseil national de la transition énergétique (CNTE) a rendu un avis favorable sur l'avant projet de loi portant interdiction de l'exploration d'hydrocarbures sur le territoire national, concrétisant l'annonce du ministre de la Transition écologique et solidaire, M. Nicolas Hulot, lors de la présentation du plan climat le jeudi 6 juillet dernier vouloir légiférer afin de ne plus délivrer de permis d'exploration d'hydrocarbures. Cette annonce intervient après des années d'une gestion chaotique et depuis fin 2015 d'un black-out sur les informations publiques de ses services.

**Dans un courrier au ministre\*, nous demandons la fin de l'omerta sur ces sujets et l'établissement d'une communication franche et durable. Notamment la réalisation dans les meilleurs délais des six points suivants :**

1. Mise en ligne à nouveau, sur le portail du ministère de la carte interactive des demandes et des permis d'exploration attribués en cours, avec *a minima* les mêmes fonctionnalités qu'en juin 2012, et qu'elle soit sans délai tenue à jour de chaque décision à venir ;
2. Mise en ligne à nouveau sur Minergies des cartes bisannuelles des Titres miniers d'hydrocarbures, actuellement toujours tenues à jour par le service cartographique du Bureau des ressources énergétiques du sous-sol (BRESS) ;
3. Publication mensuelle gratuite sur Minergies des Bulletins mensuels d'information à nouveau édités par le BRESS ;
4. Mise en ligne sur les sites des préfectures de l'intégralité de tous les documents requis par les déclarations d'ouverture et enquêtes publiques liées aux travaux miniers ou à la délivrance de concessions ;
5. Instructions bienveillantes aux acteurs déconcentrés ; bureau des procédures environnementales des préfectures, bureaux sol/sous-sol des Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement, etc. afin d'améliorer la communication avec les citoyens sur ces sujets ;
6. Identification d'un contact au ministère sur ces sujets.

\* Lettre N. Hulot 2017

[http://antischistegv.free.fr/?page\\_id=1432](http://antischistegv.free.fr/?page_id=1432)

Contact : Alain Roubineau 06 73 94 66 97